



Extrait du registre des décisions

Bureau du 03 mai 2018

n° 062-18

Objet : RS - Approbation du contrat de licence entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'utilisation de la marque « Mov'ici »

- date de convocation le 27 avril 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	
Barby	
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Christiane Boisselon à Driss Bourida - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Jean-Claude Davoine à Pierre Perez - de Marie Perrier à Xavier Dullin - de Dominique Pommat à Jérôme Esquevin

- conseillers excusés : 15

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthelay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Catherine Chappuis - Albert Darvey - David Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Gérard Marcucci - Damien Regairaz - Christophe Richel - Alain Thieffenat

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 03 mai 2018

délibération n° 062-18

objet **RS - Approbation du contrat de licence entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'utilisation de la marque « Mov'ici »**

Bernard Januel, conseiller délégué chargé de l'écomobilité, rappelle que Chambéry métropole - Cœur des Bauges s'est engagée dans le programme de coopération transfrontalière ALCOTRA Italie-France 2014-2020, qui lui a permis de bénéficier d'un financement européen pour le lancement d'une opération de covoiturage sur son territoire. A titre expérimental, trois communes sont dans un premier temps mobilisées : Saint-Jean-d'Arvey, Thoiry et Les Déserts.

L'objectif principal est d'optimiser les déplacements réalisés en voiture, par une augmentation du taux d'occupation des véhicules afin de contribuer à la diminution des flux de trafic et du stationnement et ainsi améliorer à terme la qualité de vie environnementale et sociale des habitants. Grâce à ce dispositif, chacun pourra occasionnellement covoiturer ou être covoituré, et agir ainsi simultanément dans son intérêt et dans l'intérêt général.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes est engagée depuis 2011 dans une démarche avec les huit Départements de l'ancienne Région Rhône-Alpes et cinq agglomérations (Valence-Romans-Déplacements, la Communauté d'agglomération du Pays voironnais, Vienne Condrieu Agglomération, Saint-Etienne Métropole, Grand Lyon) visant à développer le covoiturage du quotidien en élaborant une solution permettant d'agréger les sites de covoiturage existants. L'ensemble de ces partenaires a signé à cet effet en 2015 une convention de partenariat.

Un site internet et une application mobile ont été créés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ces outils ont récemment été restructurés sous la marque « Mov'ici ». L'objectif de « Mov'ici » est de proposer une solution de mise en relation efficace, sans aucun frais pour les usagers.

La marque « Mov'ici » a été déposée le 11 décembre 2017. Elle est mise à la disposition des partenaires de la Région Auvergne-Rhône-Alpes qui souhaitent l'utiliser pour une déclinaison locale d'une solution de covoiturage.

Il est donc proposé d'utiliser « Mov'ici » dans le cadre de l'expérimentation de covoiturage menée dans l'agglomération.

Le projet de contrat de licence annexé précise les conditions et modalités d'utilisation par Chambéry métropole - Cœur des Bauges de la marque « Mov'ici » qui désigne le site Internet et l'application mobile permettant la mise en relation de covoitureurs pour l'organisation de leurs trajets (l'origine ou la destination de ces trajets doit être située dans la région Auvergne-Rhône-Alpes).

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de transports et mobilité,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision relative aux conventions de mise à disposition de biens meubles,

Vu la délibération n° 069-16 C du Conseil communautaire du 18 mai 2016 approuvant la consistance des services du réseau Stac et des mesures complémentaires à partir du 29 août 2016,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le contrat de licence entre Chambéry métropole - Cœur des Bauges et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour l'utilisation de marque « Mov'ici »,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat et les pièces à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 062-18

Objet de l'acte : RS - Approbation du contrat de licence entre Chambéry métropole -
Cœur des Bauges et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour
l'utilisation de la marque « Mov'ici »

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 -
Délibérations 3 - Autres

Date de l'acte : 03 mai 2018

Annexe : contrat de licence MOV'ICI;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180503-lmc1H20867H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20867H1

Date de transmission en Préfecture : 22 mai 2018

Date de réception en Préfecture : 22 mai 2018